

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 21/11/2011
Reference: PR 2011/039

Les propositions bancaires relatives à la transparence des frais bancaires : déclaration effrontée, zéro contenu

BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, rejette les propositions de l'EBIC (le Comité européen de l'industrie bancaire) visant à auto-réglementer, sur invitation de la Commission européenne, la transparence et la comparabilité des frais bancaires. Les banques proposent en effet d'harmoniser la terminologie et de définir les informations à fournir aux consommateurs pour un nombre dérisoire de services offerts (environ 10) dans le cadre d'un compte courant.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC a indiqué :

"Partout en Europe, les titulaires de comptes bancaires ont à faire face depuis longtemps à l'absence de transparence quant au montant des frais liés à leur compte bancaire, la périodicité de ces frais et leur justification¹. Ce manque de transparence rend toute comparaison entre établissements bancaires extrêmement difficile et empêche le consommateur de rechercher la banque qui lui convient le mieux. Les propositions de l'EBIC ne sont que des emplâtres sur une jambe de bois. Les consommateurs ont besoin de mesures concrètes et obligatoires : accéder aisément à la liste complète des tarifs liés à leur compte bancaire, sur la base d'une terminologie commune à toutes les banques, recevoir périodiquement des relevés des frais qui leur ont été facturés afin d'y voir un peu plus clair dans ce fatras de frais et disposer d'outils de comparaison des tarifs bancaires. "

Banques et auto-réglementation : nécessaire avec échec

En 2010 le Commissaire Barnier a invité les banques à lui faire des propositions basées sur une approche d'auto-réglementation. Plus d'un an plus tard, l'industrie bancaire vient d'annoncer ses « principes communs » que la Commission et le BEUC avaient déjà critiqués comme étant insuffisants.

Monique Goyens a déclaré : "Appelons un chat un chat. Les banques ont largement failli à la mission que la Commission leur avait confiée. L'auto-réglementation ne fonctionne tout simplement pas dans le secteur bancaire. Nous avons accepté de coopérer avec l'industrie bancaire et la Commission pour la préparation d'un instrument d'auto-réglementation ; nous sommes forcés de constater qu'il s'agit là, une fois de plus, d'un échec de l'auto-réglementation dans le secteur bancaire. Maintenant, nous demandons à la Commission de prendre ses responsabilités et de proposer une législation en matière de transparence des frais bancaires."

Des mensonges...

Dans son communiqué de presse, l'EBIC prétend que ses propositions se basent sur les attentes indiquées par le BEUC. Ceci ne manque pas de culot ! De manière répétée, en effet, le BEUC a attiré l'attention sur l'insuffisance des propositions préparées par le secteur bancaire.²

"Il est plus que surprenant, voire déloyal, que les représentants bancaires se prévalent maintenant de ce que leurs propositions se basent sur les attentes du BEUC. Ces propositions sont à des années-lumière de la transparence que les consommateurs méritent et attendent. », a ajouté Monique Goyens.

ENDS

BEUC, the European Consumers' Organisation

+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu

www.twitter.com/beuctweet

 **[EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45](#)** 

¹ <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1341&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>

² '[Transparency of bank account fees: BEUC Requests](#)' (uniquement disponible en anglais), 15 décembre 2010